

L'Isle-Adam

Oui au civisme



PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Préserveons notre qualité de vie

MOT DU MAIRE



Chère Madame, cher Monsieur,

La tranquillité publique à L'Isle-Adam est une priorité de la municipalité.

Elle nécessite à la fois un partenariat efficace avec les forces de l'ordre et des moyens humains et techniques pour répondre à ce défi.

C'est dans cet esprit que nous travaillons, élus, Police municipale et Adamois référents de la participation citoyenne en étroite collaboration avec notre Gendarmerie.

Parallèlement, la mise en place de notre plan intercommunal de vidéoprotection, la création de notre Centre de Supervision Urbain, le renforcement de notre police municipale, l'extension de ses horaires de présence et son armement sont autant de réponses nécessaires pour prévenir et agir.

Ce ne sont pas les seuls moyens à notre disposition. En effet, la participation de tous les Adamois est nécessaire pour garantir le bien vivre ensemble qui implique le respect d'autrui et celui de notre cadre de vie. Nous aimons chacun notre ville mais parfois certains actes d'incivilités viennent empoisonner notre quotidien et influent sur notre bien-être. Des détritrus jetés sur la voie publique aux véhicules mal garés, des nuisances sonores à celles générées par des propriétaires d'animaux domestiques négligents, des trottoirs encombrés par des poubelles non rentrées ou autres dépôts inappropriés : c'est en agissant sur tous ces aspects que nous pourrons continuer d'améliorer notre vie quotidienne.

Il faut savoir sanctionner fermement tout en faisant preuve de pédagogie et de prévention. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé, avec plusieurs membres de l'équipe municipale dont je salue l'investissement, à ce plan de lutte contre les incivilités lequel a pour objectif de répertorier les actions que nous avons déjà mises en place tout en esquissant celles en devenir, d'informer, de proposer des solutions et d'encourager les bons comportements.

Soyez assurés que la tranquillité de tous est pour moi prioritaire.

Sébastien Poniatowski

Maire de L'Isle-Adam

Président de la Communauté de communes CCVO3F

ÉDITO

Pour renforcer l'action de la Ville en matière de lutte contre les incivilités, qui fait partie des priorités municipales, le Maire nous a confié la mission de rédiger un document global et opérationnel, recensant les différents problèmes rencontrés et en proposant des solutions adaptées.

Nous nous sommes appuyés sur l'action de la Ville dans les précédents mandats, notamment depuis la mise en place de la Police municipale, afin d'assurer un travail pertinent et dans la continuité.

Le diagnostic des incivilités s'est fait au travers d'échanges avec les acteurs de terrain, notamment les forces de l'ordre, les Services Techniques de la Ville, ainsi que des citoyens engagés comme le Conseil des Sages. Le document qui en a résulté se veut un outil de sensibilisation, de prévention et une réponse efficace pour réprimander les auteurs d'incivilités et en effacer les scories dans l'espace public.

Il est évident que ce document n'est pas une « baguette magique », mais un recensement et un renforcement des moyens mis en œuvre par la Ville, parfois depuis plusieurs années.

La coordination des acteurs est un point crucial dans la lutte contre les incivilités. Police municipale, Gendarmerie, bailleurs, services municipaux, élus, associations, habitants : chacun à son rôle à jouer car il en est de la responsabilité de tous.

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui se sont impliqués dans la rédaction de ce Plan et à tous ceux, plus nombreux encore, qui contribuent au quotidien à la sécurité et à la propreté de notre belle commune.



Morgan Touboul
Adjoint au Maire en charge
du Cadre de vie



Rodolphe Miet
Conseiller municipal en charge
du Plan de lutte contre les incivilités

SOMMAIRE

I. La lutte contre les incivilités, objectif citoyen d'intérêt général.....	6
II. Les principales incivilités rencontrées à L'Isle-Adam.....	10
III. Un plan d'actions complet et opérationnel.....	14
a. La prévention.....	15
b. Des réponses sur-mesure contre chaque incivilité.....	17

Partie 1

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS, OBJECTIF CITOYEN D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Venant du latin incivitas dont la première utilisation remonte à 1426, la notion d'incivilité est apparue dans la langue française au XVII^e siècle. Ce terme exprime un manque de civilité, c'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole.

L'incivilité peut donc se comprendre comme un ensemble de nuisances sociales variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale permettant de construire le lien de confiance indispensable à chaque société, ce que l'on appelle communément le bien-vivre ensemble. Les incivilités évoluent dans le temps. Ce que l'on tolère aujourd'hui ne l'était pas hier.

Même si les incivilités sont le plus souvent bénignes, les laisser se développer peut aboutir à des phénomènes plus graves. C'est l'enseignement principal de la théorie de la vitre cassée : laissez, dans un quartier, une vitre cassée et bientôt les autres vitres seront cassées.

&#@% !!!

%#&@ !!!

Les incivilités sont un défi à l'ordre public. Elles ont quatre conséquences majeures :

- Accroissement du sentiment d'insécurité ;
- Augmentation de la délinquance ;
- Dégradation de nos espaces publics ;
- Impact négatif sur le « bien vivre ensemble ».

Pourquoi un plan de lutte contre les incivilités ?

- Pour réaffirmer la volonté de l'autorité territoriale en matière de sécurité locale ;
- Pour démontrer qu'il n'y a pas d'impunité ;
- Pour lutter contre le sentiment d'insécurité et maintenir la qualité de vie dans les espaces publics ;
- Pour réduire le coût de l'incivilité qui est à la charge de la commune, donc des administrés.





La Ville de L'Isle-Adam a déjà apporté un certain nombre de réponses à ces incivilités et plus généralement aux problématiques de sécurité publique. Son action de politique de sécurité publique ambitieuse se traduit notamment par :

- La création puis la montée en puissance de sa **police municipale** (*qui compte aujourd'hui 15 agents présents 7 jours sur 7*).
- La signature d'une **convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité** de l'Etat (2016).
- Le déploiement, grâce au soutien financier et à la maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F), d'un **plan ambitieux de vidéosurveillance et la création d'un centre de supervision urbain**.
- L'installation de **visiophones dans les écoles**.



- L'installation de **systèmes d'alarmes et de télésurveillance** dans l'ensemble des bâtiments municipaux, dont les écoles et les installations sportives et associatives.
- La mise en place en 2016 de la **Participation citoyenne**.
- Le lancement en 2019 d'un programme « **Savoir rouler à vélo** » dans les écoles élémentaires.
- La mise en place d'un **schéma directeur des circulations douces** visant à sécuriser les mobilités et des points de stationnement vélos.

- La création de **zones 30** dans certains quartiers de la Ville.
- La création et l'application du **règlement local de publicité** depuis 2017 afin d'empêcher la prolifération de la publicité sauvage.
- La publication d'**arrêtés anti nuisances visuelles et sonores** dont le non-respect est passible d'amendes.
- Un **affichage règlementaire** (règlement intérieur) dans les bâtiments et les espaces publics municipaux (équipements sportifs, culturels, associatifs, parcs et jardins, marché, plage) pour une utilisation et un comportement adaptés des utilisateurs.
- Des **signalétiques** spécifiques sur la voie publique (anti dépôts sauvages, baignade interdite, chien en laisse...).
- La nomination de deux **médiateurs municipaux** afin d'aider à solutionner les conflits de voisinage.
- La mise en place de **radars pédagogiques** fixes et déplaçables.
- L'intégration de **dispositifs anti-vitesse** (coussins berlinois, plateaux 30, bacs paysagers, réducteurs de voirie) et **anti stationnement** sur trottoirs.
- Des **campagnes de sensibilisation au bon stationnement** par la Police municipale (contre les stationnements anarchiques sur les trottoirs, sur les bandes cyclables) notamment autour du stade et des écoles et collèges (carte rappel sur pare-brise et relevé des immatriculations) avec sanction en cas de récidive.
- L'installation de **mobiliers urbains de propreté** partout en ville : corbeilles, poubelles de propreté canine et distributeurs de sacs à déchets canins, cendriers devant les bâtiments publics...).





- Le **nettoyage systématique et immédiat des tags** par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) et le développement de stratégies anti-tags.
- Une **collecte des déchets ménagers deux fois par semaine** (d'une fréquence supérieure aux communes alentour), des déchets recyclables une fois par semaine et du verre une fois par mois par le syndicat d'ordures ménagères Tri-Or en porte à porte, une collecte d'objets encombrants sur rendez-vous, la mise en place de points d'apports volontaires avec une transformation progressive en points de collecte enterrés, une déchetterie accessible, une incitation au compostage par les particuliers.
- Une **sensibilisation à rentrer ses poubelles** après le passage de la collecte.
- Des passages multi-quotidiens des **agents de veille propreté du service voirie** (nettoyages supplémentaires, enlèvements ponctuels de déchets laissés sur la voie publique, collectes complémentaires des corbeilles si nécessaire...).



- L'**enlèvement systématique des dépôts sauvages** par les services de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F).
- Les **journées citoyennes de nettoyage de la nature** (en partenariat avec l'IASEF).
- L'expérimentation sur certaines voiries du centre-ville d'un **éclairage intelligent détecteur de présence**, avant développement sur l'ensemble du territoire de la commune.

- Des **campagnes de prévention** contre les arnaques, pour les bons réflexes sécuritaires, notamment à destination des seniors, en partenariat avec la Gendarmerie : conférences, réunions, communication ville.
- L'**opération tranquillité vacances** (partenariat Police municipale-Gendarmerie).
- Des **campagnes de communication** dédiées à la propreté en ville, la dernière émanant du travail du Conseil municipal des jeunes (supports numériques et sur les camions de la Ville).
- La mise en place depuis 2018 d'une **application mobile** permettant de signaler les nuisances ou les incivilités rencontrées.

**ÉCLAIRAGE ???
VOIRIE !!
PROPRETÉ ???**

**SIGNALEZ-LE SUR
L'APPLICATION
MOBILE !!!**

L'Isle Adam

EN TÉLÉCHARGEMENT SUR

Download on the **App Store** **DISPONIBLE SUR Google Play**

L'Isle-Adam
Ville parc
45, Grande rue - 95290 L'Isle-Adam
01.34.08.19.19 - ville-isle-adam.fr



Partie 2

LES PRINCIPALES INCIVILITÉS RENCONTRÉES À L'ISLE-ADAM



Il ressort que les incivilités les plus rencontrées à L'Isle-Adam sont les suivantes :

- Les **dépôts sauvages** (et l'abandon des déchets verts dans les bois, parcs et jardins).
- Les **jets de détrit** sur la voie publique, dans les parcs et jardins.
- Les **tapages diurnes et nocturnes**.
- Les **chiens non tenus en laisse** et les déchets canins.
- Les **stationnements gênants**.
- Les **vitesse**s excessives en ville.
- Le **non respect du partage de la voirie** par leurs utilisateurs, notamment avec l'apparition de nouveaux modes de déplacements (trottinettes et trottinettes électriques, skateboards etc.).
- Certains types de **conflits de voisinage** : tailles de haies et d'arbres, nuisances olfactives et sonores, visuelles, luminosité, poussières.
- La **consommation d'alcool** sur la voie publique.
- L'**absence de tenue et comportement décents** conformes à l'ordre public.
- Le **crachat** sur la voie publique ou sur les pelouses des équipements sportifs.
- Les **véhicules ventouses**.



Partie 3

UN PLAN D' ACTIONS COMPLET ET OPÉRATIONNEL



A. La prévention

La prévention est un préalable indispensable à l'action de lutte à proprement parler. Il s'agit en effet à la fois de prévenir le « passage à l'acte » d'incivilité par la sensibilisation des différents publics et d'anticiper leur apparition dans l'aménagement de l'espace public.

1. Une campagne de communication « grand public »

C'est une phase indispensable qui permet une prise de conscience collective autant qu'un vecteur d'informations auprès des habitants sur les actions entreprises. Un affichage clair des règles s'avère nécessaire afin que les usagers en aient connaissance et puissent les appliquer.

Le plan de communication se déploierait en trois phases :

- **Mettre en valeur les actions des agents municipaux sur le terrain,**
- **Mettre à l'honneur des Adamois qui font acte de civilité par leur comportement,**
- **Sensibiliser le public sur les règles et règlements en vigueur et les bonnes pratiques du bien-vivre ensemble et informer des sanctions encourues en cas de non-respect des règles en vigueur.**

Cette campagne serait affichée sur les panneaux de la ville ainsi que sur les véhicules municipaux et déclinée sur les différents supports de communication de la Ville (à l'instar des campagnes de communication déjà faites en la matière). Des panneaux mobiles pourront également être utilisés afin de cibler les lieux particulièrement victimes d'incivilités (dépôts sauvages récurrents, pollution canine, problématiques de vitesse ou de stationnement, etc.).

2. Une action pédagogique dans les écoles avec le Passeport du Civisme

Dans le même esprit de communication éducative, le « Passeport du Civisme » est mis en place dans les classes de CM2 d'une des écoles élémentaires de la ville (dans un premier temps) et dans les classes de 6^e du Collège Pierre et Marie Curie (dans un deuxième temps).

Il serait conçu comme un guide proposant quatre actions à mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire :

**SE RESPECTER ET RESPECTER LES AUTRES.
RESPECTER SON ENVIRONNEMENT ET SA VILLE.
DÉCOUVRIR SON PATRIMOINE.
SE DEPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ.**

Il apportera une réponse concrète et sur le long court pour la sensibilisation au civisme et impliquera les enfants, le CMJ, les enseignants, les associations, les élus, les parents d'élèves.

3. Une adaptation de l'espace public à la lutte contre les incivilités

Il est essentiel que les nouveaux équipements publics soient pensés pour prévenir les incivilités. L'installation de nouveaux mobiliers urbains résistants pour éviter les dégradations, de plantes grimpantes sur certains murs pour ne pas laisser de la place aux tags font partie des exemples pertinents.

Lors de la construction des nouveaux bâtiments, la sûreté serait renforcée en phase d'avant-projet.

À l'heure actuelle des actions sont en cours et participent grandement à la lutte contre les incivilités. À titre d'exemple, c'est le cas avec l'installation progressive d'un éclairage « intelligent » par détection de présence, lequel représente une avancée majeure dans la prévention nocturne grâce à l'adaptation de l'intensité en fonction des mouvements de véhicules ou de piétons met mal à l'aise un individu qui se prépare à commettre une infraction, qui se sent mis en évidence par la lumière.

Le déploiement de ce type d'éclairage public intelligent devra se poursuivre parallèlement au remplacement progressif des anciens candélabres à filament par des ampoules LED. Au 1^{er} janvier 2021, près de 30% des 2.500 points lumineux de la commune sont équipés de ces nouvelles technologies, avec un objectif de 45% en 2023.

Dans le même esprit, ouvert fin 2020, le Centre de Supervision Urbain de la commune, permettant d'exploiter en direct et en différé à terme les images des 75 caméras de vidéo-surveillance déployées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, par des agents formés, constitue un excellent outil pour la Police Municipale et la Gendarmerie, tant dans la prévention que pour la réaction immédiate et la recherche des auteurs. À ce premier plan de vidéoprotection axé sur les principaux carrefours et voies de circulation ainsi que les entrées de ville et les accès aux établissements scolaires et aux bâtiments publics, devra succéder un second plan afin de parfaire le maillage de la ville.



B. Des réponses sur-mesure contre chaque incivilité

1. Les dépôts sauvages



47 % des déchets constatés sont issus de chantiers (source Préfecture du Val d'Oise décembre 2019). Il s'agit de gravats, de matériaux, de composants plastiques et chimiques qui posent parfois un problème de santé publique.

Une action d'information, grâce à la publication du lien www.dechets-chantier.ffbatiment.fr sur le site de la Ville ainsi qu'un relais dans le Regards (magazine municipal) sera mise en place. Les potentiels producteurs de déchets de chantiers connaîtront ainsi exactement les endroits où déposer leurs déchets et y trouveront, la réglementation en vigueur ainsi que des fiches pratiques afin de traiter au mieux les différents produits et matériaux.

Une étude d'aménagement de site sera par ailleurs lancée sur les secteurs fréquemment victimes de dépôts sauvages, afin de sécuriser les lieux, voire d'empêcher l'accès aux véhicules.

L'utilisation d'une caméra mobile reliée au CSU ou de pièges photographiques peut permettre une identification de l'auteur et/ou d'alerter les forces de l'ordre rapidement.

Il convient également de continuer d'agir suivant le principe pollueur-payeur, en déposant systématiquement (comme cela est déjà fait) une plainte pour tout dépôt sauvage.

2. Les détritrus sur la voie publique

Les déchets les plus observés au sol sont les mégots, paquets de cigarettes, papiers et emballages divers, canettes, ainsi que les restes de repas, les masques et les chewing-gums.



Le fait de jeter ce type d'objets sur la voie publique est puni par une amende forfaitaire de 135€ et peut être majorée à 375€ en cas de non-paiement dans les 45 jours.

L'Isle-Adam étant une ville touristique, elle attire de nombreux visiteurs le week-end dans ses parcs, sur les berges de l'Oise, dans ses restaurants, commerces, équipements sportifs et culturels, etc. Les poubelles sont souvent oubliées au détriment des pelouses où l'on retrouve les restes de repas.

La capacité, le nombre, le format et l'emplacement de ces poubelles constituent autant de facteurs permettant d'éviter la saturation et donc de limiter les déchets au sol.

Tout en respectant un code visuel cohérent dans la commune, une adaptation suivant le lieu permettra que le conteneur corresponde aux besoins des usagers. Ainsi, par exemple, les poubelles du centre-ville sont différentes de celles à proximité des aires de pique-nique dans les parcs.

Les poubelles publiques devront pouvoir disposer d'un toit couvrant les ouvertures afin d'éviter que les animaux ou le vent éparpillent les déchets. Des essais techniques sont en cours pour définir le bon modèle, à la fois écologique, pratique, solide et économique.

Ces précautions ne solutionnent malheureusement pas les cas où ce sont les usagers qui jettent leurs détritrus au sol. Dans cette situation, seule la verbalisation permettra de résoudre le problème, mais en complément, l'affichage à l'entrée de pictogrammes rappelant le règlement des parcs et jardins (arrêté 2014/03 du 03 février 2014) sera mis en place.



Depuis l'interdiction de fumer dans les bars et restaurants, les mégots sont de plus en plus fréquents sur la voie publique. Tout comme d'autres villes, un aménagement de la voie publique est en cours de déploiement afin de proposer des cendriers extérieurs et d'encourager les fumeurs à y jeter leurs mégots, notamment aux abords des bâtiments publics et des commerces.

Malgré une interdiction de fumer à la Plage, de nombreux mégots sont retrouvés dans les pelouses et dans le sable. Pour des raisons

de sécurité, toute sortie du site étant définitive, les fumeurs ne sont pas incités à sortir pour respecter l'interdiction. Une zone en plein air, excentrée et dédiée aux fumeurs, va être aménagée afin de permettre le respect de la réglementation dans le reste de La Plage.

3. Les tapages diurnes ou nocturnes

Lors de la période estivale, l'envie de jardiner ou de bricoler revenant, de nombreux administrés choisissent le dimanche matin ou les jours fériés pour réaliser leurs travaux. De même lors de soirées dansantes entre amis, la musique ou les conversations à volume trop élevé gênent la tranquillité du voisinage après 22h.



Pour rappel, les travaux sont réglementés par l'arrêté municipal du 25/09/2008 fixant les horaires pour les travaux de jardinage et de bricolage, qui sont notamment interdits le dimanche :

Les travaux de jardinage ou de bricolage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc., ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 13h et de 16h à 19h.

Ces informations sont reprises dans le guide de L'Isle-Adam ainsi que sur le site internet de la ville.

Afin de sensibiliser les Adamois, un rappel de l'arrêté dans le Regards, une mise en évidence sur le site internet au début du printemps et sur les panneaux lumineux seront effectués.

De même, le Guide du bon voisinage, qui sera réalisé prochainement suivant les préconisations du présent Plan de lutte contre les incivilités, rappellera ces règles du vivre ensemble.

L'implication des acteurs de la participation citoyenne sera aussi un vecteur de communication dans le cadre de la prévention.

En cas d'infraction, une intervention de la Police Municipale ou de la Gendarmerie nationale pouvant entraîner une verbalisation est la seule solution pour faire cesser le trouble si la discussion entre voisins ou la médiation échouent.

4. Les chiens non tenus en laisse et les déchets canins

Une politique de lutte contre les déchets canins a fait largement diminuer ce problème lors de la dernière mandature. Malgré cela, les services de la Mairie sont régulièrement saisis de problèmes liés à la possession de chiens.

La mise en place de distributeurs alimentés régulièrement en sacs et de poubelles pour les déchets canins dans les parcs et espaces verts, la mise en place d'un arrêté (AP 20016/006 du 1er mars 2016) ont permis d'atténuer le problème, mais il reste encore des réfractaires.

Une prévention sera faite par un rappel régulier grâce à la campagne d'affichage, notamment par la mise en place de panneaux temporaires sur les lieux posant problème.

De même, lors de la distribution de sacs pour les déchets verts, des sacs à déchets canins pourront être proposés gratuitement aux propriétaires.

En cas d'infraction constatée, la verbalisation est de mise.

La Police Municipale procède aussi à des rappels sur la nécessité de la tenue en laisse des canidés, notamment au niveau de la zone de biodiversité.



5. Les stationnements gênants

Lié à l'augmentation constante du parc automobile et ce malgré une réflexion globale sur la voirie et une incitation à la pratique des circulations douces mais aussi à garer sa voiture dans son garage ou sur sa propriété lorsque cela est possible, le stationnement gênant pose un problème de cohabitation piéton-auto et agit sur la fluidité du trafic en centre-ville.

Des véhicules stationnent sur les places de livraisons, obligeant les chauffeurs de véhicules utilitaires à se garer en double file le matin. La circulation ainsi réduite, des bouchons se forment. Les voitures sur les trottoirs obligent les piétons à circuler sur la chaussée, se mettant en danger.

Sans aller dans un premier temps à la vidéo verbalisation, les caméras de surveillance seront utilisées et aideront grandement à l'orientation des agents afin de faire cesser les infractions, diminuant ainsi la gêne de la circulation.

De façon générale, la verbalisation est la seule solution, la municipalité mettant à disposition de nombreuses places de stationnement (4 aires se trouvent à proximité immédiate du centre-ville) et laissant les deux premières heures gratuites.



6. La circulation à vitesse excessive

En premier lieu, la municipalité devra continuer à se doter d'équipements efficaces et modernes et à mettre en œuvre une politique de dissuasion à l'image de ce qu'elle entreprend depuis plusieurs années.

Lors de la dernière mandature, la municipalité a acquis huit cinémomètres pédagogiques fixes afin de baisser la vitesse sur les grands axes par une prise de conscience de la vitesse, mais certains conducteurs semblent encore ne pas respecter les limitations.

La ville a également procédé à l'achat de deux cinémomètres mobiles ainsi qu'à des compteurs de véhicules. Ils seront déployés temporairement sur des axes stratégiques, assurant ainsi un effet de « nouveauté » indispensable à la prise de conscience, et seront déplacés une fois les mauvais réflexes disparus.

Les cinémomètres enregistrant la vitesse, la remontée régulière des enregistrements auprès de la Police Municipale sont analysés. Ces relevés orientent alors des contrôles routiers, effectués soit par la Gendarmerie, soit par la Police municipale afin de dissuader les contrevenants et assurer ainsi la sécurité des usagers.

Dans le cadre de la mise en place du plan de circulation douce, la ville continuera à envisager la création de zones 30 km/h, à l'image de ce qui est fait dans les quartiers de Cassan ou de la Garenne et bientôt du Port (en dehors des grands axes).

Autant que de besoin, les aménagements de voirie se poursuivront dans toute la ville sur préconisation des Services Techniques afin de réduire l'allure des conducteurs, de favoriser les circulations douces et de garantir la sécurité des usagers.

Afin de faire respecter l'interdiction de circulation des 2 roues sur les trottoirs (vélos et trottinettes), des actions pédagogiques continueront d'être menées dans les écoles élémentaires d'une part et des verbalisations réalisées d'autre part.

7. Les autres incivilités

Une rencontre hebdomadaire entre la Police Municipale et la Gendarmerie est organisée afin de fiabiliser les remontées d'information. Une information rapide permet de traiter les incivilités et éviter l'installation de l'insécurité sur le long terme.

Dans le même ordre d'idée, une mise en relation bailleurs-ville-forces de l'ordre sera constructive afin de prévenir et régler les problèmes d'incivilités.

Une remontée d'informations de la part des forces de l'ordre, ciblant des publics problématiques, peut aussi aider les bailleurs dans des actions d'expulsion (convention tripartite signée à la Préfecture du Val d'Oise).





8. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible, la constitution d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est recommandée.

Présidé par le Maire, le CLSPD est une instance de pilotage et de concertation entre institutions et organismes publics et privés dont les objectifs sont la prévention et la lutte contre la délinquance. Le CLSPD a pour vocation d'améliorer le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

Sa première mission consiste en l'élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, fiche de route pour les 3 premières années de fonctionnement.

L'enjeu du CLSPD est en effet de croiser les regards et les expériences, de s'appuyer sur la complémentarité des compétences des partenaires pour mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation en cohérence avec la réalité de terrain. Les services municipaux, les élus communaux et départementaux sont représentés, de même que les services de l'État dont la Gendarmerie Nationale, les membres de droit (le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Conseil départemental ou leurs représentants) ainsi que de nombreux partenaires locaux (bailleurs, transporteur, Education Nationale, Tri-Or notamment).

Le CLSPD, à travers son rôle de coordination et d'animation, mènera des actions de prévention et en permettra le financement. En effet, le CLSPD se veut être le cadre favorable auprès du Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Un CLSPD sera mis en place à L'Isle-Adam.

L'Isle-Adam

Oui au civisme

